

**Communication du Conseil de l'IBPT
du 18 décembre 2023
concernant l'étude comparative des prix des services de
télécommunications en Belgique et dans les pays
voisins [Tarifs d'octobre 2023]**



TABLE DES MATIÈRES

1.	Executive summary	3
2.	Services mobiles.....	5
2.1.	Comparaison internationale 2023.....	5
2.2.	Dynamique et évolution du marché.....	6
2.3.	Conclusion.....	8
3.	Services fixes et offres groupées	9
3.1.	Comparaison internationale 2023.....	9
3.2.	Dynamique et évolution du marché.....	11
4.	Conclusion	13
Annexe 1.	Méthodologie	15

1. Executive summary

1. L'IBPT compare chaque année les prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins. Cette comparaison a été faite pour la dernière fois en décembre 2022¹. La présente section résume et compare les résultats de l'étude de cette année (fondée sur les plans tarifaires observés en octobre 2023) avec ceux de l'édition précédente.
2. En 2022, l'IBPT concluait que, en termes d'**abonnements mobiles**, la Belgique demeurait dans une position intermédiaire par rapport aux pays voisins pour ce qui est des besoins allant jusqu'à 50 Go par mois. Pour ce qui est des volumes data plus élevés (au-delà de 50 Go), la Belgique était chère. Un an plus tard, l'IBPT arrive aux conclusions suivantes :
 - 2.1. La Belgique a perdu sa position intermédiaire pour ce qui est des services proposant une **quantité limitée de données** (jusqu'à 5 Go). Les prix pour les consommateurs ayant les besoins les plus faibles se situent désormais à un niveau **largement supérieur à ceux de tous les pays voisins**.
 - 2.2. La Belgique occupe toujours une **position intermédiaire** pour ce qui est des besoins moyens à élevés, à savoir entre 20 et 70 Go.
 - 2.3. La Belgique est également **le pays le plus cher** pour les consommateurs ayant des besoins data très élevés (100 Go ou 200 Go).
3. Dans un contexte de forte inflation, les fournisseurs de services mobiles ont procédé à des ajustements de leurs offres. En Belgique, l'approche adoptée a généralement été celle d'un « plus pour plus », avec une augmentation du prix et du nombre de gigabytes.
4. En ce qui concerne **l'internet fixe et les offres groupées**, l'IBPT concluait l'année dernière que la Belgique se rapprochait des prix pratiqués dans les pays voisins pour certains profils spécifiques, mais qu'elle devenait nettement plus chère à mesure que les besoins des utilisateurs augmentaient. La présente mise à jour montre que la situation a relativement peu évolué cette année. Il apparaît en effet que :
 - 4.1. Dans son ensemble, la Belgique **reste nettement plus chère que la France et le Royaume-Uni**, qui sont de loin les pays les moins chers de l'étude.
 - 4.2. La Belgique demeure **raisonnablement bon marché** pour ce qui est des **besoins 3P limités** (30 chaînes de télévision, 50 Mbps de débit internet, téléphonie fixe) en raison de l'offre de Scarlet.
 - 4.3. Elle se demeure dans la lignée du Luxembourg et de l'Allemagne en ce qui concerne **l'internet standalone ou combiné avec un service mobile**, mais **est de plus en plus chère** par rapport à ces mêmes pays **à mesure que les besoins à satisfaire augmentent**.
5. Lors de l'année écoulée, les prix pour l'internet fixe et les offres groupées ont généralement augmenté, et ce tant en Belgique que dans les pays voisins. D'une part, la Belgique est légèrement plus proche de la moyenne des pays étudiés en ce qui concerne certains profils

¹ Communication du Conseil de l'IBPT du 14 décembre 2022 concernant l'étude comparative des prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins [tarifs d'octobre 2022]

(principalement 1P et 2P). D'autre part, l'écart concernant les profils avec des besoins plus importants (3P et 4P) reste très grand.

6. La différence en termes de dynamique du marché entre le marché mobile et fixe est partiellement due à une attrition plus élevée pour les abonnements mobiles standalone que pour les offres groupées ainsi qu'à l'arrivée attendue du quatrième opérateur mobile en 2024. Le changement de position d'Orange qui, de challenger, est devenu un acteur bien établi, a contribué à une diminution de la dynamique concurrentielle dans le segment fixe. Cela ressort du fait que cet opérateur, à l'instar des autres opérateurs traditionnels, a fortement augmenté ses tarifs en 2023. Le lancement éventuel d'offres groupées incluant l'internet fixe par le quatrième opérateur mobile DIGI pourrait entraîner un regain de la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.

2. Services mobiles

7. Le présent chapitre compare les prix des services mobiles en Belgique avec ceux des pays voisins.

Pour chaque profil de consommateur, l'offre la moins chère est sélectionnée par pays et corrigée en fonction des parités de pouvoir d'achat belges. La présente étude se concentre exclusivement sur les opérateurs détenant une part de marché de plus de 5 %, ainsi que sur leurs éventuelles marques secondaires. Une description de la méthodologie peut être trouvée à l'Annexe 1. Les profils ont des besoins en données différents et chacun nécessite 200 SMS et 1 000 minutes d'appel.

8. La présente étude se concentre sur la comparaison entre les prix pratiqués en Belgique et ceux pratiqués à l'étranger. Une analyse détaillée des prix de tous les opérateurs mobiles en Belgique, de leur évolution par rapport à l'année dernière et des économies que les consommateurs peuvent réaliser se trouve dans la communication de l'IBPT du 3 octobre 2023 sur les tarifs des services mobiles².

2.1. Comparaison internationale 2023

9. La figure ci-dessous compare les offres les moins chères disponibles en Belgique avec celles des pays voisins pour octobre 2023.

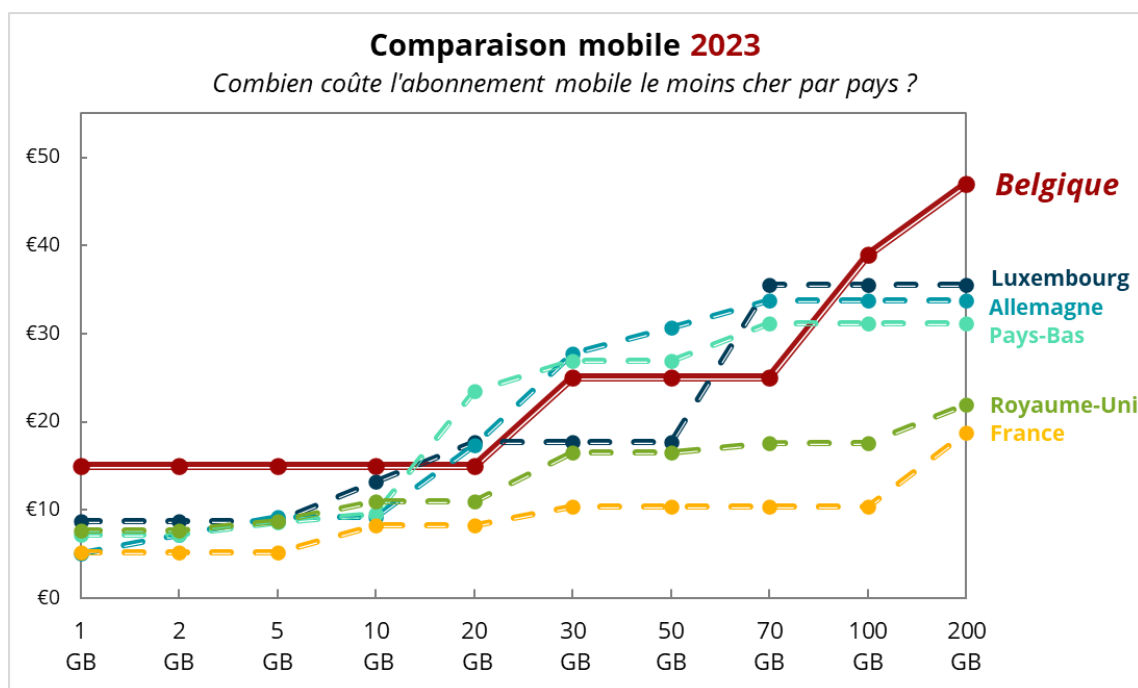


Figure 1 : Prix mensuel pour l'offre la moins chère, en parités de pouvoir d'achat. Octobre 2023.

² Communication du Conseil de l'IBPT du 3 octobre 2023 concernant les résultats de la comparaison des tarifs des services de télécommunications mobiles en Belgique [Tarifs appliqués en Q3 2023]

10. Comment les prix en PPA des offres mobiles les moins chères en Belgique se comparent-ils à ceux des pays voisins ?
 - 10.1. **La Belgique** est chère par rapport aux autres pays pour ce qui concerne les services mobiles allant jusqu'à 10 Go.³ Elle se situe en milieu de peloton pour les volumes de données de taille moyenne (entre 20 et 70 Go), pour lesquels l'offre la moins chère peut être trouvée chez *hey!*, la marque low-cost de Orange. Par ailleurs, ce sont les consommateurs qui veulent 100 ou 200 Go qui paient le plus cher, et de loin, en Belgique.
 - 10.2. Après la Belgique, c'est le **Luxembourg** qui a les offres les plus chères pour les profils les plus bas et les plus élevés. Cependant, pour le profil le plus élevé de 200 Go, les Belges paient toujours un peu plus de 11 euros de plus par mois. Entre 10 et 100 Go, les prix au Luxembourg se situent dans la moyenne.
 - 10.3. **L'Allemagne** se caractérise par des prix nettement inférieurs à ceux de la Belgique pour les profils de consommation les plus bas, bien que les prix augmentent rapidement à mesure que les besoins en données mobiles augmentent. Les consommateurs belges qui ont besoin de 30 à 70 Go et choisissent l'offre la moins chère du marché sont ainsi mieux lotis que les clients allemands qui ont les mêmes exigences.
 - 10.4. **Les Pays-Bas** ont un profil similaire à celui de l'Allemagne : les abonnements les plus petits se situent dans la lignée des autres pays mais le prix d'un abonnement de taille moyenne augmente rapidement et dépasse ainsi celui de la Belgique dans les catégories de 20 à 70 Go.
 - 10.5. **Le Royaume-Uni** est nettement moins cher pour tous les profils mobiles considérés. Là encore, la différence avec la Belgique pour les très gros volumes est particulièrement prononcée : pour 200 Go, la différence est de 25 euros par mois.
 - 10.6. **La France** offre les prix les plus bas pour chaque profil et se situe même, pour la plupart, bien en dessous des autres pays inclus dans cette étude. L'écart le plus important avec la Belgique est de 28,6 euros par mois pour l'abonnement avec 100 Go.

2.2. Dynamique et évolution du marché

11. Les consommateurs utilisent de plus en plus de données mobiles, ce qui conduit les opérateurs à lancer des abonnements avec de plus gros volumes. Le développement de ce segment de marché montre une corrélation claire entre le prix et le nombre de fournisseurs disponibles. A partir du tableau ci-après (qui montre, par pays, combien de marques lancent des abonnements répondant aux besoins des utilisateurs intensifs de données) et de l'analyse menée supra, on observe en effet que :

³ L'IBPT note que les opérateurs belges et leurs marques secondaires proposent des abonnements d'entrée de gamme avec un nombre limité de minutes d'appel (généralement de 60 à 120 minutes) qui ne sont pas pris en compte dans cette étude étant donné que chaque profil a été défini comme requérant au moins 1 000 minutes d'appel.

	50 Go	70 Go	100 Go	200 Go
Belgique	6	6	3	2
Luxembourg	4	4	4	4
Allemagne	4	4	3	3
Pays-Bas	3	3	3	3
Royaume-Uni	6	6	6	5
France	7	7	5	5

Tableau 1 : Nombre de marques proposant un abonnement répondant aux besoins data requis.

- 11.1. Les deux pays les moins chers, la France et le Royaume-Uni, ont de loin le plus grand nombre de marques actives dans les catégories de données supérieures : entre cinq et sept fournisseurs.
- 11.2. Les pays en milieu de peloton – le Luxembourg, l’Allemagne et les Pays-Bas – en ont chacun trois ou quatre.
- 11.3. La Belgique est un cas remarquable de par les variations qui y sont observées.
- i. De nombreuses marques sont actives dans le segment des besoins moyens de 50 et 70 Go, à savoir six. Outre les principales marques des opérateurs Proximus, Orange/VOO et BASE/Telenet, c'est aussi le terrain de jeu des marques secondaires hey! et Mobile Vikings. Pour ces profils, la Belgique est moins chère que les Pays-Bas et l’Allemagne.
 - ii. Pour le profil le plus élevé, deux fournisseurs seulement sont disponibles en Belgique, soit moins que dans n'importe quel pays voisin. Pour les deux profils les plus élevés que les prix en Belgique dépassent largement ceux pratiqués dans les pays voisins.
12. Comment le marché a-t-il évolué par rapport à l’année dernière ? Le tableau 2 montre la différence de prix en parités de pouvoir d'achat en euros par profil. Il est à noter que l'évolution est cartographiée *sur base de profils*. Les changements peuvent donc être dus à l'introduction de nouveaux abonnements, à des changements de prix des abonnements existants, ou à l'augmentation des volumes de données qui font que les formules existantes répondent soudainement aux exigences d'un profil plus élevé.

	1 Go	2 Go	5 Go	10 Go	20 Go	30 Go	50 Go	70 Go	100 Go	200 Go
Belgique	0	0	0	0	-10	0	-4	-14	-11	-3
Luxembourg	-9	-9	-9	-5	-9	-18	-18	0	0	0
Allemagne	0	-3	-3	-3	-10	-3	-5	-12	-12	-28
Pays-Bas	0	-1	-1	0	6	1	1	5	5	5
Royaume-Uni	1	1	1	3	0	1	-1	0	0	0
France	-12	-12	-12	-8	-8	-6	-6	-6	-6	-2

Tableau 2 : Différence de prix en EUR/PPA par mois (octobre 2022 vs 2023). Arrondi à un euro.

- 12.1. En **Belgique**, par rapport à l'année dernière, les prix minimums n'ont augmenté pour aucun profil. Les offres les moins chères comprenant 20, 70 et 100 Go de données mobiles sont respectivement 10, 14 et 11 euros moins chères qu'en 2022.
- 12.2. Au **Luxembourg**, les consommateurs ayant des besoins en données faibles à moyens ont la possibilité de payer de 5 à 18 euros par mois en moins par rapport à l'année dernière. Les gros volumes de données n'ont en revanche pas changé de prix.
- 12.3. En **Allemagne**, la baisse des prix minimums est la plus prononcée pour les volumes de données les plus élevés. Les prix minimums ont également baissé pour les volumes de données faibles et moyens, à l'exception du profil le plus léger (1 Go) pour lequel le prix est resté constant.
- 12.4. **Les Pays-Bas** sont le seul pays voisin à connaître des hausses de prix pour les volumes de données les plus élevés. Cette situation s'explique par la disparition de l'offre de la marque Tele2 qui proposait, l'année dernière, l'offre la moins chère pour les profils les plus élevés. Cette offre a disparu après que Tele2 et T-Mobile ont été regroupés sous la nouvelle marque Odido.
- 12.5. Au **Royaume-Uni**, les prix minimums pour les profils les plus bas ont été relevés dans une mesure limitée. Pour les consommateurs ayant les besoins les plus élevés (≥ 50 Go), les prix minimums sont restés constants.
- 12.6. En **France**, les offres répondant aux plus petits profils de consommation étaient chères l'an dernier et se situaient même juste au-dessus des prix pratiqués en Belgique. La situation a changé en 2023 en raison de l'augmentation du nombre de minutes d'appel et/ou des volumes de données contenus dans les abonnements. En conséquence, un consommateur de ce pays peut désormais payer beaucoup moins qu'il y a un an pour une utilisation similaire.

2.3. Conclusion

13. En termes de services mobiles, la Belgique reste un pays très cher pour les besoins de base et les volumes data très élevés. Dans le milieu de gamme entre 20 et 70 Go, les prix en Belgique se situent toujours dans la moyenne.

3. Services fixes et offres groupées

14. Le présent chapitre compare les prix des services fixes et des offres groupées en Belgique avec ceux des pays voisins.

Pour chaque profil de consommateur, l'offre groupée la moins chère est sélectionnée par pays et corrigée en fonction des parités de pouvoir d'achat belges. Par 'offre groupée', l'on entend une combinaison de produits du même opérateur. Il n'est donc pas nécessaire que ces produits soient vendus comme un ensemble sous un même nom. La présente étude porte sur les opérateurs dont la part de marché est supérieure à 5 %, ainsi que sur leurs éventuelles marques low-cost. Une description de la méthodologie peut être trouvée à l'Annexe 1.

15. La présente étude se concentre sur la comparaison entre les prix pratiqués en Belgique et ceux pratiqués à l'étranger. Une analyse détaillée des prix de tous les opérateurs qui proposent des offres groupées en Belgique, de leur évolution par rapport à l'année dernière et des économies que les consommateurs peuvent réaliser se trouve dans la communication de l'IBPT du 27 novembre 2023 sur les tarifs des services fixes et des packs convergents⁴.

3.1. Comparaison internationale 2023

16. La figure ci-dessous compare les offres les moins chères disponibles en Belgique avec celles des pays voisins pour octobre 2023. Les profils comportant une composante mobile ont été définis comme nécessitant chacun 5 Go, 200 SMS et 1 000 minutes d'appel. Les volumes de téléchargement pour l'internet fixe sont illimités, sauf s'ils sont indiqués par un astérisque, où 150 Go suffisent. Les besoins en termes de télévision requièrent de disposer au minimum de 50 chaînes pour être satisfaits, sauf lorsque le profil est renseigné par un astérisque (30 chaînes suffisent alors). « FT » signifie téléphonie fixe. Une offre groupée 4P comprend l'internet, la téléphonie mobile et fixe et la télévision.

⁴ Communication du Conseil de l'IBPT du 27 novembre 2023 concernant la comparaison des tarifs des services fixes et des packs convergents sur le marché résidentiel [Tarifs appliqués au 4e trimestre 2023]

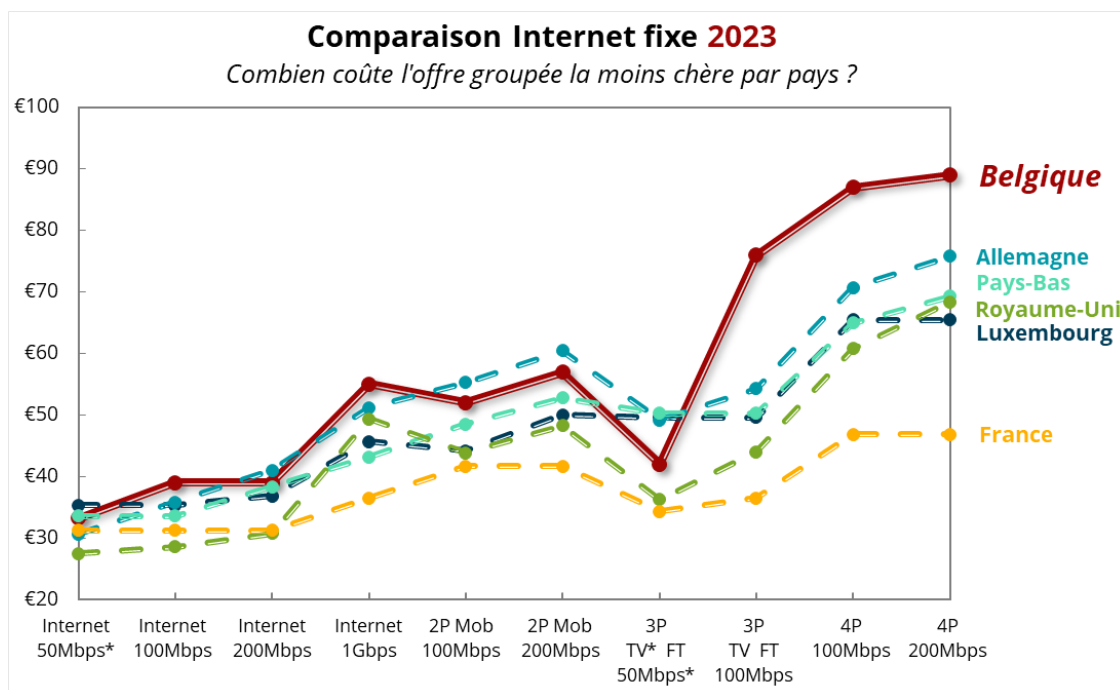


Figure 2 : Prix mensuel de l'offre groupée ou de la combinaison d'abonnements la moins chère. En parités de pouvoir d'achat, octobre 2023. *voir §16

17. Comment les prix PPA les plus bas pratiqués en Belgique se comparent-ils à ceux des pays voisins ?

17.1. **La Belgique** fait partie des deux pays les plus chers pour presque tous les profils. La Belgique est particulièrement chère lorsqu'il s'agit de produits comprenant une composante mobile : pour les offres groupées comprenant uniquement l'internet et la téléphonie mobile (2P), les prix sont élevés, tandis que pour l'offre groupée la plus complète (4p), l'écart avec les pays voisins est évident.

Une exception notable est le profil 3P fixe avec un volume de téléchargement minimum de 150 Go, 30 chaînes de télévision et une vitesse minimale modeste de 50 Mbps. Scarlet se présente comme la marque la plus abordable et obtient de très bons résultats par rapport aux pays voisins. Cependant, Scarlet ne propose pas de forfait 3P plus étendu (volume de téléchargement illimité, 100 Mbps et 50 chaînes de télévision), pour lequel la Belgique est de loin le pays le plus cher.

17.2. **Le Luxembourg** se situe dans la moyenne pour la plupart des profils, sauf pour l'internet standalone à bas débit, où il figure parmi les pays les plus chers.

17.3. **L'Allemagne** fait partie de la moitié la plus chère des six pays étudiés. Le pays est plus cher que la Belgique pour un certain nombre d'offres groupées, en particulier pour les offres groupées 2P comprenant l'internet et la téléphonie mobile. Bien que l'Allemagne soit également un pays cher pour les offres groupées à hauts volumes, les Belges paient toujours un peu plus de 13 euros de plus par mois pour l'offre groupée la plus complète par rapport aux habitants de ce pays.

17.4. Avec la Belgique et l'Allemagne, les **Pays-Bas** font partie des pays les plus chers parmi les six étudiés, bien qu'ils ne soient le pays le plus cher pour aucun profil.

- 17.5. **Le Royaume-Uni** est nettement moins cher que la Belgique pour tous les profils et est le pays le moins cher pour l'internet standalone jusqu'à 200 Mbps. En ce qui concerne l'internet à une vitesse de l'ordre du gigabit, il s'agit par contre d'un pays relativement cher.
- 17.6. **La France** est de loin le pays le moins cher. L'écart avec la Belgique est le plus important pour l'offre groupée 4P avec 200 Mbps, avec une différence de plus de 42 euros par mois.

3.2. Dynamique et évolution du marché

18. Comment le marché a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ? Le tableau 3 montre la différence de prix en parités de pouvoir d'achat en euros (EUR/PPA) par profil. Il est à noter que l'évolution est montrée *par profil*. Les changements peuvent donc être dus à l'introduction de nouveaux abonnements, à des changements de prix des abonnements existants, ou à l'augmentation des volumes de données qui font que les formules existantes répondent ensuite aux exigences d'un profil plus élevé.

	Internet 50 Mbps*	Internet 100 Mbps	Internet 200Mbps	Internet 1 Gbps	2P Mob 100 Mbps	2P Mob 200 Mbps	3P TV FT 50 Mbps*	3P TV FT 100 Mbps	4P 100 Mbps	4P 200 Mbps
Belgique	2	1	0	-18	2	0	2	5	6	8
Luxembourg	5	-2	0	0	-11	-5	-3	-3	-5	-5
Allemagne	0	0	0	0	7	7	8	8	9	9
Pays-Bas	0	0	0	0	-1	-1	0	0	-1	-2
Royaume-Uni	6	4	-2	0	8	8	6	4	7	4
France	7	7	7	13	0	0	10	9	2	2

Tableau **Error! Bookmark not defined.** : Différence de prix en EUR/PPA par mois (octobre 2022 vs 2023). Arrondi à un euro. *voir §16.

- 18.1. Par rapport à 2022, le montant à payer en **Belgique** a augmenté pour sept profils, est resté le même pour deux profils et a diminué pour un profil. Les augmentations de prix pour les profils belges sont relativement uniformes, puisque tous les opérateurs traditionnels belges ont appliqué une ou plusieurs augmentations de prix au cours de l'année écoulée.
- i. La forte baisse des prix de l'internet gigabit est liée à l'introduction d'un abonnement fibre optique par Mobile Vikings.
 - ii. Alors que l'IBPT notait en 2022 que la dynamique concurrentielle (limitée) dans le domaine des offres groupées avec mobile à cette époque était en partie liée à la progression d'Orange⁵, cet effet ne semble plus d'actualité en 2023, notamment du fait des hausses de prix que cet opérateur a appliquées cette année.

⁵ Communication du Conseil de l'IBPT du 16 juillet 2022 concernant l'évolution des marchés du haut débit et de la télévision depuis Q1 2018.

- 18.2. Au **Luxembourg** , les prix minimums ont généralement évolué à la baisse. Les baisses sont les plus prononcées en ce qui concerne les offres groupées convergentes. Seul l'internet standalone à 50 Mbps a vu son prix augmenter.
- 18.3. En **Allemagne**, des hausses de prix significatives ont été enregistrées pour toutes les offres groupées, mais pas pour l'internet standalone. Les fortes augmentations de prix chez O2, Deutsche Telekom et Vodafone en sont la cause.
- 18.4. Aux **Pays-Bas**, les prix de l'offre groupée la moins chère n'ont guère changé. Bien que T-Mobile ait été le fournisseur le moins cher pour tous les profils l'année dernière, les prix de la nouvelle marque Odido semblent s'être alignés sur cette tendance. En ce qui concerne les forfaits 2P et 4P, VodafoneZiggo est devenu le moins cher en raison de certains ajustements de produits, entraînant une légère baisse par rapport à 2022.
- 18.5. **Le Royaume-Uni** est devenu plus cher pour un certain nombre de profils par rapport à l'année dernière, alors qu'une baisse est intervenue pour les offres pour l'internet gigabit et la téléphonie mobile (2P et 4P).
- 18.6. Comme l'année dernière, **la France** est le pays voisin le moins cher. Toutefois, nous constatons que les profils avec des services fixes uniquement doivent payer sensiblement plus (de 30 % à 52 %) que l'année dernière. En ce qui concerne les offres groupées avec un abonnement mobile (2P et 4P), les prix restent généralement les mêmes.
19. Enfin, il convient de noter qu'il y a eu plusieurs augmentations de prix en Belgique l'année dernière. Si ces augmentations ont été justifiées par les opérateurs belges par une **inflation élevée**, elles ne se sont pas manifestées partout de la même manière.
- 19.1. Sur le marché mobile, il n'y a pas eu d'augmentation de prix pour quelque profil que ce soit, et des baisses ont même été observées pour certains profils. Bien que les prix des abonnements mobiles existants aient parfois été augmentés, il s'agissait presque toujours d'une approche « plus pour plus », les quantités de données augmentant également. Il semble que les opérateurs se soient sentis obligés d'offrir une compensation à leurs clients.
- 19.2. En revanche, dans le domaine de l'internet fixe et des offres groupées, la plupart des prix ont augmenté sans amélioration évidente des caractéristiques. Le passage d'Orange d'un statut de challenger à celui d'acteur établi sur le marché fixe du fait de son rachat de VOO s'illustre par ses hausses de prix en 2023. Cette évolution a contribué à une réduction de la dynamique concurrentielle sur ce segment.
- 19.3. Ce phénomène s'explique en partie, d'une part, par le fait que les consommateurs changent d'opérateur beaucoup plus rapidement dans le cas d'un produit standalone que dans celui d'une offre groupée⁶ et, d'autre part, par l'arrivée prévue en 2024 d'un quatrième opérateur sur le marché mobile. Le lancement éventuel d'offres groupées incluant l'internet fixe par le quatrième opérateur mobile DIGI pourrait entraîner un regain de la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.

⁶ Communication du Conseil de l'IBPT du 9 juin 2023 concernant la situation du marché des communications électroniques et de la télévision (2022).

4. Conclusion

20. En ce qui concerne les services mobiles, la Belgique reste un pays très cher pour les besoins de base et les volumes data très élevés. Pour les volumes « milieu de gamme » (entre 20 et 70 Go), les prix en Belgique se situent dans la moyenne de ceux pratiqués dans les pays voisins.
21. En ce qui concerne l'internet fixe et les offres groupées, l'IBPT concluait l'année dernière que la Belgique se rapprochait des prix pratiqués dans les pays voisins pour certains profils spécifiques, mais qu'elle devenait nettement plus chère à mesure que les besoins des utilisateurs augmentaient. La présente mise à jour montre que la situation a relativement peu évolué cette année. Il apparaît en effet que :
 - 21.1. Dans son ensemble, la Belgique reste nettement plus chère que la France et le Royaume-Uni, qui sont de loin les pays les moins chers de l'étude.
 - 21.2. Elle demeure raisonnablement bon marché pour ce qui est des besoins 3P limités (30 chaînes de télévision, 50 Mbps de débit internet, téléphonie fixe) en raison de l'offre de Scarlet.
 - 21.3. Elle se demeure dans la lignée du Luxembourg et de l'Allemagne en ce qui concerne l'internet standalone ou combiné avec un service mobile, mais est de plus en plus cher par rapport à ces mêmes pays à mesure que les besoins à satisfaire augmentent.
22. Dans un contexte de forte inflation, les fournisseurs de services mobiles ont procédé à des ajustements de leurs offres. En Belgique, l'approche adoptée a généralement été celle d'un « plus pour plus », avec une augmentation du prix et du nombre de gigabytes.
23. Lors de l'année écoulée, les prix pour l'internet fixe et les offres groupées ont généralement augmenté, et ce tant en Belgique que dans les pays limitrophes. D'une part, la Belgique est légèrement plus proche de la moyenne des pays étudiés en ce qui concerne certains profils (principalement 1P et 2P). D'autre part, l'écart concernant les profils avec des besoins plus importants (3P et 4P) reste considérable.
24. La différence en termes de dynamique du marché entre le marché mobile et fixe est partiellement due à une attrition plus élevée pour les abonnements mobiles standalone que pour les offres groupées ainsi qu'à l'arrivée attendue du quatrième opérateur mobile en 2024. Le changement de position d'Orange qui, de challenger, est devenu un acteur bien établi, a contribué à une diminution de la dynamique concurrentielle dans le segment fixe. Cela ressort du fait que cet opérateur, à l'instar des autres opérateurs traditionnels, a fortement augmenté ses tarifs en 2023. Le lancement éventuel d'offres groupées incluant l'internet fixe par le quatrième opérateur mobile DIGI pourrait entraîner un regain de la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil

Annexe 1. Méthodologie

25. La comparaison internationale menée par l'IBPT dans le présent rapport reprend la même approche méthodologique que celle utilisée en décembre 2022.⁷ Les caractéristiques principales de cette méthodologie sont rappelées dans cette annexe.
26. La comparaison porte sur les prix nominaux des services de télécommunications résidentiels fixes, groupés et mobiles de six pays : Belgique, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni. Les données utilisées ont été collectées au cours du mois d'octobre 2023. Afin de prendre en compte les différences socio-économiques existant entre les pays étudiés, les prix nominaux pratiqués par chacun des opérateurs ont été systématiquement normalisés en utilisant la méthode « PPA » (Parité de pouvoir d'achat ou « Purchasing Power Parity », PPP).
27. Comme en 2022, l'étude prend comme angle d'attaque la demande et donc les besoins que différents types de consommateurs de services de télécommunications désirent satisfaire. Concrètement, l'IBPT a établi une série de profils de consommateurs définis à partir de besoins en télécommunications à pourvoir. Ces besoins sont chaque fois considérés comme étant un **minimum** à satisfaire, c.-à-d. que toute solution répondant à ces besoins (y compris lorsqu'elle inclut davantage de services ou de volumes que nécessaire) est identifiée comme acceptable pour le consommateur. Dans cette étude, ce dernier portera ensuite son choix sur l'offre dont le prix est le moins élevé parmi toutes celles possibles.
28. Les prix retenus pour effectuer les comparaisons sont les prix des offres les moins chères qui répondent au minimum aux besoins en télécommunications à satisfaire pour différents profils de consommateurs. Ainsi, à titre d'exemple, dans le cas d'un consommateur dont les besoins sont de disposer au minimum d'un service 1P mobile avec 10 Go de données, 1 000 minutes d'appel et 200 SMS, il sera examiné pour chaque opérateur étudié quel est le service le moins cher répondant au minimum à ce besoin. Ensuite, les solutions obtenues pour chaque opérateur sont comparées entre elles afin de déterminer laquelle est la moins chère au niveau d'un pays. Ce dernier résultat sera ensuite comparé avec celui obtenu de la même manière pour les autres pays afin d'évaluer le niveau tarifaire de ces pays entre eux.
29. Les prix utilisés pour l'analyse sont les prix récurrents à long-terme demandés pour les services considérés, c.-à-d. sans tenir compte d'éventuelles promotions temporaires, et exclusion faite des coûts uniques (frais d'installation et d'activation).
30. Le présent rapport se focalise sur la manière dont les résultats de l'analyse comparative ont évolué au cours de l'année écoulée. Pour un état des lieux détaillé de la situation de chaque pays et l'analyse de pistes susceptibles d'expliquer les différences observées entre eux, nous renvoyons à l'étude publiée en décembre 2022⁸, dont l'essentiel des conclusions et observations en la matière demeure d'actualité.
31. Les opérateurs dont les offres ont été utilisées pour mener la comparaison sont ceux disposant d'une part de marché fixe et/ou mobile de plus de 5 % dans leur pays. Les principales marques secondaires de ces opérateurs font également partie du panel étudié. La liste complète de ces opérateurs est reprise dans le tableau ci-après⁹.

⁷ Communication de l'IBPT du 14 décembre 2022 concernant l'étude comparative des prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins.

⁸ Ibidem.

⁹ Les parts de marché indiquées dans le tableau sont celles de 2020.

	Groupe/opérateur	Internet haut débit fixe et offres groupées	Téléphonie mobile
Belgique	Proximus Telenet VOO Orange	Proximus/Scarlet [40-50 %] Telenet/Tadaam [30-40 %] VOO/Zuny ¹⁰ [10-20 %] Orange [<10 %]	Proximus/Scarlet/M.Vikings [40-50 %] Base/Telenet [20-30 %] VOO [<10 %] ¹⁴ Orange/hey! [20-30 %]
Allemagne	Deutsche Tel. Vodafone O2 1&1 Freenet	Telekom/Congstar [30-40 %] Vodafone [20-30 %] O2 [<10 %] 1&1 [10-20 %] -	Telekom/Congstar [20-30 %] Vodafone/SIMon [20-30 %] O2 [20-30 %] 1&1 [10-20 %] Freenet [<10 %]
France	Orange SFR Bouygues T. Free	Orange/Sosh [30-40 %] SFR/Red-by-SFR [20-30 %] Bouygues T. [10-20 %] Free [20-30 %]	Orange/Sosh [30-40 %] SFR/Red-by-SFR [20-30 %] Bouygues T/NRJMobile [10-20 %] Free [20-30 %]
Luxembourg	Post Lux Tango Orange Lux. En ligne	Post Lux [60-70 %] Tango [10-20 %] Orange [<10 %] Lux. Online [<10 %]	Post Lux [40-50 %] Tango [30-40 %] Orange [10-20 %] Lux. Online [<10 %]
Pays-Bas	KPN VodafoneZiggo T-Mobile	KPN [40-50 %] VodafoneZiggo [40-50 %] T-Mobile [<10 %]	KPN/Simyo [20-30 %] Vodafone/HollandseNieuwe [20-30 %] T-Mobile/Tele2/Simpel ¹¹ [30-40 %]
Royaume-Uni	BT O2/Virgin Media Sky TalkTalk Vodafone Three	BT/EE [30-40 %] Virgin Media [10-20 %] Sky [20-30 %] TalkTalk [10-20 %] Vodafone [<10 %] Three [<10 %]	EE/BT [20-30 %] O2/Tesco M/Virgin [30-40 %] Sky Mobile [<10 %] - Vodafone [10-20 %] Three [10-20 %] ¹²

Figure 1. Liste des opérateurs satisfaisant au critère énoncé ci-dessus – Entre crochets : les parts de marché des opérateurs (sources : régulateurs nationaux, IDate 2021 et publications financières des opérateurs)

32. Pour ce qui est de l'internet fixe, les services basés sur une offre FWA (« Fixed Wireless Access ») ne sont pas pris en compte du fait de leur faible représentativité du marché (moins de 2 % des connexions fin 2022).
33. Pour ce qui est de la télévision, les services basés sur l'utilisation d'une application et l'absence de décodeur ne sont pas pris en compte du fait de leur faible représentativité du marché (moins de 2 % des connexions fin 2022).

¹⁰ Entre-temps, VOO et Zuny ont été repris par Orange.

¹¹ Entre-temps, les marques T-Mobile et Tele2 ont fusionné en une seule société, Odido.

¹² Entre-temps, Vodafone a acquis une participation majoritaire dans Three.

34. L'étude 2023 a conservé les mêmes profils mobiles que l'étude 2022. Un profil (d'offre groupée) a été modifié (2P BB TF a été supprimé pour faire place à l'internet 1P avec une vitesse de téléchargement de 1 Gbps). Cette modification vise à refléter l'offre croissante de produits Internet 1P avec une vitesse de téléchargement élevée et la baisse de la demande de téléphonie fixe. Dans tous les cas, les résultats de 2022 utilisés dans cette étude ont été recalculés pour tenir compte de ces modifications de manière à assurer des comparaisons pertinentes d'une année à l'autre.

Profils non convergents (pas de composante mobile)

x-Play	Étude 2022	Modifications 2023	Remarques
1P Internet	50 Mbps – 150 Go	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins limités
	100 Mbps – 150 Go	Volume illimité	La quasi-totalité des services 1P BB à 100 Mbps ou plus sont vendus avec un volume illimité
	200 Mbps – Volume illimité	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins modérés
	-	1 Gbps – Volume illimité	Nouveau profil pour tenir compte de la disponibilité croissante des services dont le débit est supérieur à 100 Mbps
2P BB TF	100 Mbps – Volume illimité	Retiré	Le profil ne représente qu'une part marginale du marché
3P BB + TV + TF	50 Mbps – Volume illimité – 30 chaînes de télévision	Volume limité à 150 Go	Profil modifié pour représenter un profil de consommateur avec des besoins limités
	100 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes de télévision	Inchangé	La quasi-totalité des services 3P BB TF TV avec au moins 50 chaînes de télévision sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbps

Profils convergents (avec composante mobile)

x-Play	Étude 2022	Modifications 2023	Remarques
2P BB Mob	100 Mbps – Volume BB illimité – Volume mobile de 5 Go	Inchangé	La quasi-totalité des services 2P BB et TM sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbps
	200 Mbps – Volume BB illimité – Volume mobile de 5 Go	Inchangé	Profil pour tenir compte de la croissance des services dont le débit est supérieur à 100 Mbps
4P	100 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes de télévision	Inchangé	-
	200 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes de télévision	Inchangé	-